



Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit : Tolcide PS75
Numéro d'homologation : 28878
N° de la demande : 2008-5372
N° de document de l'ARLA : 1882739

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de l'homologation conditionnelle prenant fin le *31 décembre 2011*, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le *1^{er} septembre 2011*, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE 8 PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET DEVENIR DANS L'ENVIRONNEMENT

CODO : 8.2.2.3
Titre : Méthode d'analyse – Eau

Précisions : Des chromatogrammes représentatifs d'échantillons d'eau de surface et d'eau potable non enrichis et enrichis générés par l'analyse du sulfate de tétrakis (hydroxyméthyl) phosphonium ainsi que des données démontrant la linéarité de la méthode de chromatographie d'échange d'ions utilisée pour déterminer la teneur en sulfate de tétrakis (hydroxyméthyl) phosphonium dans l'eau de surface et l'eau potable sont requises pour les méthodes d'analyse des résidus.

CODO : 8.2.2.4
Titre : Méthode d'analyse – Biote

Précisions : **Mettre au point et valider la méthode d'analyse pour le sulfate de tétrakis (hydroxyméthyl) phosphonium et ses produits de transformation à l'aide de plantes aquatiques et de tissus d'animaux (de préférence des tissus de poissons ou d'oiseaux, mais des tissus de mammifères sont également acceptables). Des études doivent être réalisées avec du sulfate de tétrakis (hydroxyméthyl) phosphonium non marqué et des produits de transformation. Des échantillons de tissus doivent être enrichis avec les composés non marqués, extraits et par la suite analysés. Les données de validation doivent comprendre la précision, l'exactitude, la récupération, la limite de quantification et l'échelle linéaire.**